



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

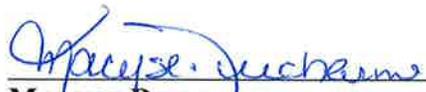
Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le *Règlement numéro 368 modifiant le Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil d'appel d'offres publics établi par règlement ministériel pour tous les contrats d'approvisionnement, les contrats de services autres que professionnels, les contrats de services professionnels et les contrats de travaux de construction.

Le *Règlement numéro 368 modifiant le Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien en (Québec) J0A 1C0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Adrien, ce 23 avril 2021.



MARYSE DUCHARME
Directrice générale et secrétaire-trésorière